

CONTRAT DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE :

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE (CEV)

AGENT TEMPORAIRE VACATAIRE (ATV)

(décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur / Circulaire du 18 octobre 2012)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014

CE DOCUMENT DOIT ETRE ADRESSE A L'UNITE DE FORMATION EN DEUX EXEMPLAIRES

N°de sécurité sociale (Numéro INSEE) : _ _ _ _ _ **Clé :** _ _

Monsieur Madame

NOM : **Nom de jeune fille :** **Prénom :**

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Département : **Pays :** **Nationalité :**

Situation familiale : Célibataire Pacsé(e) Concubinage
 Marié(e) Divorcé (e) Veuf/veuve

Adresse personnelle :

Code postal : **Commune :**

Téléphone fixe : **Téléphone mobile :**

E-mail personnel :

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur qui assure le traitement principal :

.....

Code postal : **Commune :**

E-mail professionnel :

Titres et diplômes :

.....

☞ **Si vous êtes ressortissant d'un pays hors U. E., merci de compléter le dossier de recrutement « Activité principale à l'étranger ».**

☞ **Afin de permettre un traitement administratif rapide du dossier et une prise en charge efficace, ce dossier doit parvenir à la DRH au moins 1 mois avant intervention.**

⇒ **Ne peuvent être recrutées que les personnes entrant dans l'une des catégories suivantes :**

1 – Les chargés d'enseignement vacataires (CEV)

- Personnalités extérieures à l'établissement qui exercent une activité professionnelle principale consistant :
 - Soit en la direction d'une entreprise
 - Soit en une activité salariée d'au moins 900 heures de travail par an (ou 300 heures d'enseignement),
 - Soit en une activité non salariée, à condition d'être assujetties à la contribution économique territoriale **ou** de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans.

2 – Les agents temporaires vacataires (ATV)

- Étudiants au 1^{er} septembre de l'année universitaire considérée, inscrits en vue de la préparation d'un diplôme de 3^e cycle de l'Enseignement supérieur en France.
- Retraités ou préretraités, à la condition d'avoir exercé au moment de la cessation de leur fonction une activité professionnelle principale extérieure à l'université de Bordeaux. (Loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et Décret n° 2011-2013 du 30 décembre 2011 fixant la limite d'âge des vacataires d'enseignement à titre transitoire).

ATTENTION Ne peuvent être recrutés en qualité de vacataires :

- les ATER,
- les doctorants-contractuels,
- les bénéficiaires d'un contrat étudiant,
- les personnels en CPA, en Congé pour Recherche ou Conversion Thématique, en délégation, en disponibilité, en congé parental,
- les retraités de l'université de Bordeaux,
- les personnes sans emploi.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1 – OBLIGATIONS DE SERVICE

Les chargés d'enseignement vacataires peuvent assurer des cours, des travaux dirigés ou des travaux pratiques.

Les agents temporaires vacataires (étudiants ou retraités) ne peuvent assurer que des travaux dirigés ou des travaux pratiques. Leur service ne peut au total excéder annuellement 96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente, dans un ou plusieurs établissements.

Tous les enseignants vacataires sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire, ni à une réduction des obligations de service lors de leur engagement.

2 – RÉMUNÉRATION

L'agent est rémunéré à la vacation selon le taux réglementaire en vigueur. Il ne peut être rémunéré qu'après service fait. Le vacataire disposera d'un identifiant lui permettant de se connecter à l'Espace Numérique de Travail de l'université. Cet identifiant lui sera indispensable pour se connecter à l'application Système de Gestion des Services d'Enseignement (SGSE). Le vacataire d'enseignement devra valider sa fiche de service réalisé via cette application afin de pouvoir être rémunéré.

Tout dépassement du volume horaire prévu fera l'objet d'un avenant au contrat.

3 – RÈGLES DE CUMUL

Les personnels enseignants, les fonctionnaires ou non de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur doivent solliciter une autorisation de cumul d'activités auprès de l'autorité compétente. Les personnels retraités sont invités à se renseigner avec précision auprès de leur service de pension pour connaître le montant des rémunérations qu'ils sont autorisés à percevoir.

SITUATION DE LA PERSONNE A RECRUTER

⇒ Dans le cas d'un renouvellement de contrat, il n'est pas nécessaire de joindre la copie de la carte vitale ; de même, le RIB sera fourni seulement en cas de changement de compte bancaire.

<p style="text-align: center;">SITUATION (cochez la case correspondante et apportez les précisions demandées)</p>	<p style="text-align: center;">PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER</p>																					
<p><input type="checkbox"/> Agent de la Fonction Publique</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire (ou stagiaire) corps :</p> <p><input type="checkbox"/> Contractuel (agent non titulaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le dernier bulletin de salaire - Une autorisation de cumul de fonctions établie par votre employeur principal (cf. règles de cumul en vigueur) - Un RIB au nom du vacataire (pièce originale) - Une copie lisible de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale - Une copie R/V de la carte nationale d'identité 																					
<p><input type="checkbox"/> Salarié du secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le dernier bulletin de salaire - L'attestation d'activité salariée dûment complétée (modèle joint en annexe) - Un RIB au nom du vacataire (pièce originale) - Une copie lisible de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale - Une copie R/V de la carte nationale d'identité 																					
<p><input type="checkbox"/> Dirigeant d'entreprise / Profession libérale, Travailleur indépendant</p> <p>Raison sociale de l'entreprise :</p> <p>n°SIRET :</p> <p>Adresse de l'entreprise :</p> <p><u>Il n'est pas possible de recruter des chargés de cours exerçant une activité indépendante si sa seule activité est celle que lui procure l'établissement : l'activité exercée à l'université de Bordeaux doit rester accessoire.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs acquittement URSSAF - Copie de l'attestation d'inscription de l'établissement au répertoire national des entreprises, établie par l'URSSAF - Avis d'imposition au titre de la contribution économique territoriale ou dernier avis d'imposition - Un RIB non professionnel au nom du vacataire (pièce originale) - Une copie lisible de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale - Une copie R/V de la carte nationale d'identité 																					
<p><input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur</p> <p><u>Il n'est pas possible de recruter des chargés de cours exerçant une activité indépendante si sa seule activité est celle que lui procure l'établissement : l'activité exercée à l'université de Bordeaux doit rester accessoire.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs acquittement URSSAF - Copie de l'attestation d'inscription de l'établissement au répertoire national des entreprises, établie par l'URSSAF - Avis d'imposition au titre de la contribution économique territoriale ou dernier avis d'imposition - Tous documents justifiant de l'activité sur les dernières années - Un RIB au nom du vacataire (pièce originale) - Une copie lisible de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale - Une copie R/V de la carte nationale d'identité 																					
<p><input type="checkbox"/> Étudiant de 3^{ème} cycle</p> <p>Vous devez être obligatoirement inscrit en vue de la préparation d'un diplôme de 3^{ème} cycle de l'enseignement supérieur, au 1^{er} septembre de l'année universitaire considérée. Vous devez attester sur l'honneur que vous n'effectuez pas plus de 96 h TD dans l'année, tous employeurs confondus et ne bénéficiez d'aucun contrat étudiant, d'ATER, de doctorant-contractuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un certificat de scolarité - L'attestation sur l'honneur - Un RIB au nom du vacataire (pièce originale) - Une copie lisible de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale - Une copie R/V de la carte nationale d'identité 																					
<p><input type="checkbox"/> Retraité ou préretraité de moins de 65 ans</p> <table border="1" data-bbox="97 1675 871 1930"> <thead> <tr> <th>Case à cocher</th> <th>Année de naissance</th> <th>Limite d'âge</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Avant le 1^{er}/07/1951</td> <td>65 ans</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Du 1/07/1951 au 31/12/1951</td> <td>65 ans et 4 mois</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1952</td> <td>65 ans et 9 mois</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1953</td> <td>66 ans et 2 mois</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1954</td> <td>66 ans et 7 mois</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A compter de 1955</td> <td>67 ans</td> </tr> </tbody> </table> <p>Vous devez avoir exercé au moment de votre cessation de fonction une activité professionnelle principale extérieure à l'université de Bordeaux.</p> <p>Dernier employeur :</p>	Case à cocher	Année de naissance	Limite d'âge		Avant le 1 ^{er} /07/1951	65 ans		Du 1/07/1951 au 31/12/1951	65 ans et 4 mois		1952	65 ans et 9 mois		1953	66 ans et 2 mois		1954	66 ans et 7 mois		A compter de 1955	67 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Une photocopie du titre de pension - Un RIB au nom du vacataire (pièce originale) - Une copie lisible de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale - Une copie R/V de la carte nationale d'identité
Case à cocher	Année de naissance	Limite d'âge																				
	Avant le 1 ^{er} /07/1951	65 ans																				
	Du 1/07/1951 au 31/12/1951	65 ans et 4 mois																				
	1952	65 ans et 9 mois																				
	1953	66 ans et 2 mois																				
	1954	66 ans et 7 mois																				
	A compter de 1955	67 ans																				

**NOMBRE PRÉVISIONNEL D'HEURES DE VACATIONS D'ENSEIGNEMENT DEVANT ÊTRE EFFECTUÉES
À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX DURANT L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2013 / 2014**

Partie grisée réservée à la composante										
FI ou FC*	UB	CR	Intitulé de l'enseignement	Code de l'UE	S1 ou S2**	Nombre prévisionnel d'heures				Total heures éq. TD
						Cours Magistraux	Cours Intégrés	TD	TP	
Soit équivalent TD										

* Formation Initiale ou Formation Continue / Si FC, remplir UB – CR

** Semestre 1 ou Semestre 2

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié et des informations contenues dans le contrat de recrutement. Je suis informé(e) que les heures effectuées seront payées sous réserve de répondre aux critères de recrutement et après service fait.

Je m'engage à informer sans délai l'université de Bordeaux de tout changement intervenant dans ma situation au cours l'année universitaire 2013/2014 et je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Lu et approuvé, le _____ **Signature de l'intéressé(e) :** _____

VISA du Directeur de la composante : Date : NOM et Prénom : Signature et cachet :	Visa du Directeur du collège : Date NOM et Prénom : Signature et cachet :
---	---

Le Président de l'Université de Bordeaux arrête :

M.

effectuera heures d'enseignements (équivalent TD) du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'Université,

AUTORISATION DE CUMUL DE L'ORDONNATEUR PRINCIPAL

*Pour les chargés d'enseignement vacataires :
titulaires ou contractuels de la fonction publique ou de tout autre organisme bénéficiant de fonds publics*

- Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif aux cumuls d'activités
- Vu la loi du 13 juillet 1983 portant titre I du statut général de la fonction publique

NOM : **Prénom :** **N° Sécurité Sociale :**

I. Renseignements concernant la fonction principale :

Grade / Profession :

Statut : Titulaire ou Contractuel/Auxiliaire sous contrat à durée indéterminée ¹ à durée déterminée ¹

Date d'entrée : __/__/__ Date de fin de fonction : __/__/__

Service à temps complet temps partiel (préciser le nombre d'heures annuel) :

Etablissement d'origine :

Adresse :

II. Renseignements concernant la fonction secondaire :

Etablissement : **Université de Bordeaux** Situation statutaire : chargé d'enseignement vacataire

Modalités de la rémunération : vacation Nombre d'heures d'enseignement effectuées :

III. Date d'effet : du/...../..... au/...../.....

IV. Renseignements généraux :

L'intéressé(e) exerce-t-il d'autres activités relevant de la réglementation sur les cumuls ¹ : OUI NON

Temps de travail consacré/Rémunérations à ce titre :

Fait àle	Signature de l'intéressé(e) :
----------------------	-------------------------------

V. AVIS et signature du supérieur hiérarchique de l'agent (OBLIGATOIRE) :

Fait àle	Nom et prénom du signataire :
Cachet de l'autorité hiérarchique :	Signature :

En apposant son visa, le supérieur hiérarchique certifie l'exactitude des renseignements fournis par le demandeur et atteste qu'il accomplit les obligations statutaires afférentes à son emploi.

V. AVIS et signature du service liquidateur, chargé de verser le traitement principal de l'agent (OBLIGATOIRE) :

Je soussigné(e) :

certifie que les rémunérations ¹ de M..... :

- ne dépassent pas le plafond des cotisations au régime général de la Sécurité Sociale (plafond mensuel : 3 086 € au 1^{er} janvier 2013)
- dépassent le plafond des cotisations au régime général de la Sécurité Sociale
- sont soumises au régime fonctionnaire de la Sécurité Sociale (avec pension civile)
- sont soumises à un régime particulier de Sécurité Sociale

Précisez la nature du régime :

Régime de retraite (préciser) :Référence du compte cotisant à l'URSSAF de l'employeur :

L'intéressé(e) cotise-t-il(elle) à l'IRCANTEC ? OUI NON ¹

Fait àle	Nom et prénom du signataire :
Cachet de l'employeur :	Signature :

N°INSEE DU VACATAIRE : _____ / _____

AVENANT n°

Le contrat de recrutement en qualité de vacataire de l'agent ci-dessous désigné, établi au titre de l'année universitaire 2013 /2014, est modifié ainsi qu'il suit :

Mme M.

assurera les heures équivalent TD suivantes, s'ajoutant aux heures initialement prévues :

Partie grisée réservée à la composante										
FI ou FC*	UB	CR	Intitulé de l'enseignement	Code de l'UE	S1 ou S2**	Nombre prévisionnel d'heures				Total heures éq. TD
						Cours Magistraux	Cours Intégrés	TD	TP	
Soit équivalent TD										

* Formation Initiale ou Formation Continue / Si FC, remplir UB - CR

Lu et approuvé, le

Signature de l'intéressé(e) :

<p>VISA du Directeur de la composante :</p> <p>Date :</p> <p>NOM et Prénom :</p> <p>Signature et cachet :</p>	<p>Visa du Directeur du collège :</p> <p>Date</p> <p>NOM et Prénom :</p> <p>Signature et cachet :</p>
--	--

Le Président de l'Université de Bordeaux arrête :

M.....

effectuera heures d'enseignements (équivalent TD) du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'Université,